

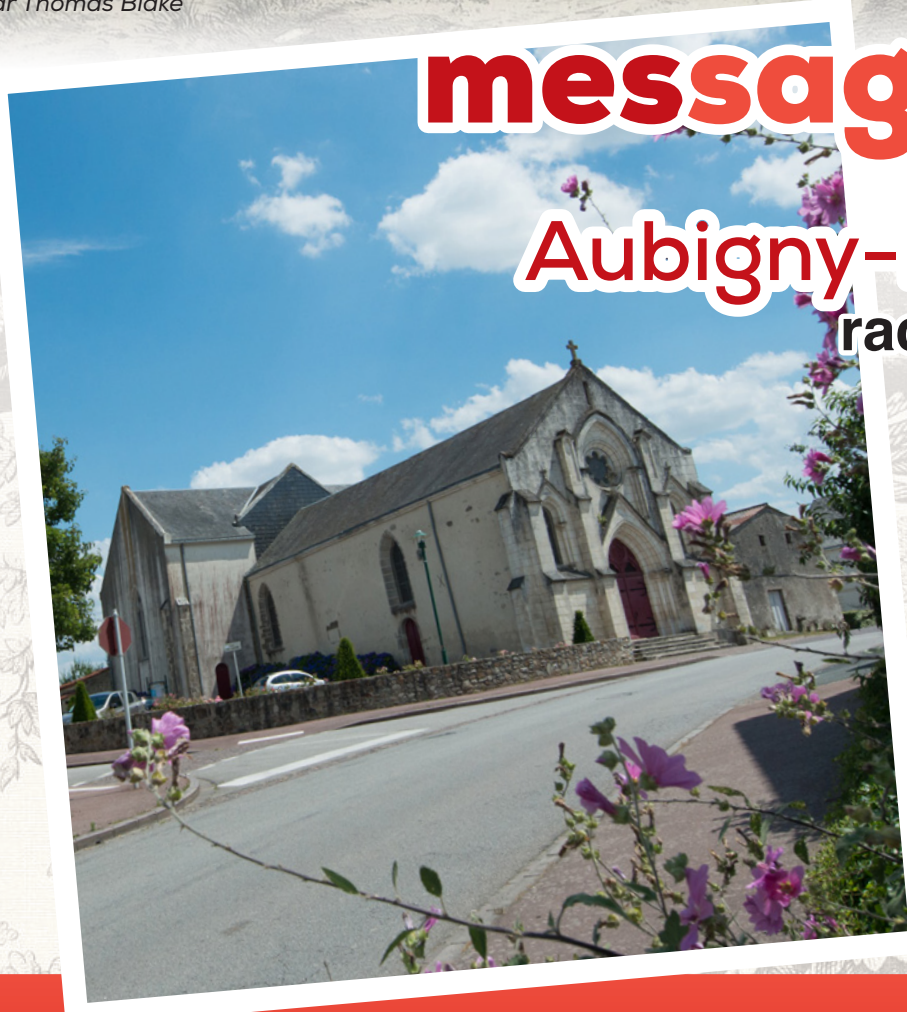


*Le bourg des Clouzeaux
vers 1850
par Thomas Blake*

messages

d'hier à aujourd'hui

Aubigny-Les Clouzeaux racontée par les Sages



SOMMAIRE • 2 Pierres tombales • 4 Les Inventaires en 1905 • 6 Je me souviens • 8 Calvaire des Clouzeaux • 9 (Enquête sur) une inscription mystérieuse • 10 Une école de hameau à la Frelatière • 12 Les globes de mariage

Pierres tombales

A Aubigny, d'anciennes pierres tombales ont été conservées à travers les siècles. Il s'agit peut-être de pierres tombales qui étaient à l'intérieur de l'église avant la réfection du sol en carrelage dans les années 1880, et elles ont dû rester de nombreuses années à l'intérieur du bâtiment debout le long du mur du fond ; puis, dans les années 1950, elles ont été placées à l'extérieur côté sud et enfin à la restauration de l'église en 2002, elles ont été posées dans leur emplacement actuel à plat sur le sol, toujours au sud du bâtiment.



1

1 Cette pierre est sûrement une des plus anciennes et pourrait remonter à la fin du médiéval.

Longueur de la pierre : 1,76 m – Largeur : 0,57m

La sculpture mesure 1,28 m de long. Diamètre du cercle : 0,43 m.

Longueur du fût : 0,53 m et largeur 0,10 m

Pied largeur : 0,35 m et hauteur : 0,16 m pour le rectangle à la base, hauteur totale : 0,30 m.



2

2 De la même époque, mais plus rustique.

Longueur de la pierre : 1,585 m x 0,51 m à la base et 0,61 m à la tête.

Fût largeur : 0,05 (5 cm) hauteur : 0,69 m Cercle diamètre : 0,50

Pied : largeur : 0,26 m et hauteur : 0,15 m.



3

3 Cette pierre tombale a été réutilisée comme pierre d'annonce* (ou de criée ou de justice ou de publication) et il est probable que d'autres pierres aient été réemployées dans des constructions de quelques bâtiments du bourg. Elle a la particularité de présenter une double croix à la base du cercle.

Dimension de la pierre : 1,73 m x 0,64 m et 0,56 m à la base.

Cercle : 0,50 m ou 0,52 m (un peu aplati)

Fût : longueur : 0,64 m et largeur : 0,12 m

Base largeur : 0,29 m et hauteur : 0,11 m.



4

4 Pierre tombale à l'intérieur de l'église plus abimée, moins nette dans le détail, mais qui reprend le même motif.

Pierres tombales des XVIIe et XVIIIe siècles

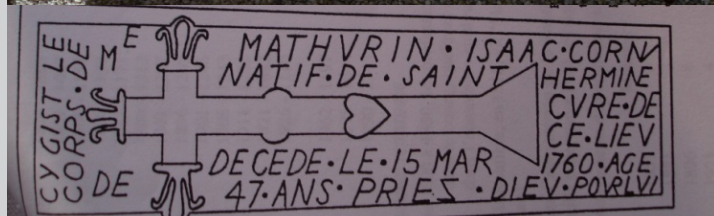
5 Autre pierre placée à l'extérieur, avec les extrémités de la croix « fleurdelisées » et peut-être un nom sur le côté et une date à la base : 1621

5



6 Pierre tombale située également près de l'église, toute sculptée, de Mathurin Isaac Cornu, curé de ce lieu, originaire de Sainte Hermine et décédé à Aubigny le 15 mars 1760.

6





7

7 Pierre tombale de Charles François Reignon, Sieur de la Lerrière, décédé à Aubigny le 26 avril 1733.

Il avait épousé le 26 juin 1726 en la chapelle de la Moricière, à Nieul le Dolent, Anne Le Roux et était nommé à cette époque Sieur de la Gautronnière (Les Clouzeaux).

Il était fils de Charles Joseph Reignon et d'Anne Charlotte Baudouin mariés le 10 septembre 1686 à Sainte-Flaive-des-Loups.

8



Pierres tombales du XIXe siècle

Il y a, dans l'entrée du cimetière actuel, quelques pierres tombales anciennes qui proviennent probablement du cimetière primitif qui se situait autour de l'église :

8 « Ici repose le corps de François Gauvreau décédé à Saint-André-d'Ornay ville le 14 janvier 1842 âgé de 63. Priez pour lui s'il vous plait »

Il était né le 01 mars 1778 à Aubigny.

Les pierres tombales suivantes correspondent toutes à la famille Guérineau :

9



9 « Ci-git le corps de Pierre Guérineau propriétaire âgé de 56 ans décédé à Aubigny le 20 mars 1844. Priez Dieu pour lui »

Né le 28 août 1789, il était Maire d'Aubigny à son décès et demeurait à la Sivrenière.

10



11



10 « Ci-git le corps de Mademoiselle Françoise Jacqueline Plissonneau femme de Pierre Guérineau propriétaire décédée à Aubigny le 9 mai 1874 dans sa 90ème année. Priez Dieu pour le repos de son âme ».

11 Cette pierre tombale avait été déposée sur une autre pierre et la commune a procédé à son dégagement en octobre 2019. Ainsi, nous avons découvert qu'il s'agissait de sa mère Marie Louise Robin épouse Plissonneau qui était décédée à Aubigny le 1er mai 1855 à l'âge de 82 ans ; elle était née à Saint-Vincent-sur-Graon le 16/02/1764 et avait épousé Calixte Aimé Plissonneau le 27/11/1781 à la Boissière-des-Landes. Elle était donc la belle-mère de Pierre Guérineau, maire d'Aubigny de 1830 jusqu'à son décès en 1844.

*Pierre d'annonce : pierre sur laquelle le crieur (souvent le garde-champêtre) montait pour lire les avis et annonces qui lui étaient confiés par l'administration communale ou des particuliers.

Les Inventaires en 1905

En 1905, une loi est votée pour séparer l'Eglise et l'Etat, plus exactement l'Etat et les Cultes. Le gouvernement républicain veut aussi confier les biens paroissiaux à des associations indépendantes de la hiérarchie catholique. Le Pape s'y oppose : l'Etat et les communes récupèrent finalement les presbytères et les églises. Drôle de séparation !

Mais, début 1906, on avait déjà engagé le processus : on avait commencé l'inventaire des biens paroissiaux avant de les confier à des associations. Chaque paroisse voit ses biens inventoriés, souvent par un fonctionnaire de l'Enregistrement. Ces inventaires vont donner lieu à de violents incidents dans certaines régions, alors qu'ils ont lieu ailleurs dans l'indifférence.

Les paroissiens d'Aubigny et ceux des Clouzeaux ont eu alors des réactions bien différentes.

L'inventaire à Aubigny

A Aubigny, en février 1906, tout se passe dans le calme. Conformément aux décisions prises par l'assemblée des curés doyens, le curé, comme partout, refuse d'ouvrir le tabernacle. Les responsables des inventaires ont reçu l'ordre de ne pas insister, de laisser les curés déclarer la valeur des objets que les tabernacles contenaient.

Les problèmes ne vont apparaître que dans les années suivantes...

L'inventaire aux Clouzeaux

Dans beaucoup de communes de Vendée, les inventaires se sont faits en deux fois : la première, l'inventorieur vient seul. La loi oblige à prévenir le curé de sa venue. Le jour dit, les paroissiens bloquent les portes de l'église et le fonctionnaire s'en retourne bredouille.

Premier inventaire

C'est ce que rapporte le curé dans la *Chronique paroissiale* qu'il rédige, au soir du 1^{er} mars 1906.

Nous avons reçu une notification de l'inventaire des biens de l'Eglise pour le 1^{er} mars à 2 heures. Du haut de la chaire, je convoquai mes paroissiens à venir dans leur église pour cette occasion ; 200 hommes environ étaient là.

Je lus une protestation à la porte de l'église et le délégué fut prié de retourner d'où il venait.

Aux Clouzeaux comme dans bien d'autres communes, on attend de pied ferme la seconde visite, où l'inventorieur sera accompagné de la troupe.

Il fut décidé qu'on barricaderait l'église pour la venue des troupes et des crocheteurs¹.

Nos hommes de main se mirent à l'œuvre. Je cite en particulier Louis

Simon, Camille Garrot, Joseph Gauvrit et Félix Lebon (celui-ci moins ardent).

L'église devint une véritable forteresse.

Elle fut gardée jour et nuit.

Un Cluzélien écrit à *L'Etoile de la Vendée* pour signaler que le drapeau noir flottait sur le clocher des Clouzeaux, ce qui valut une petite amende au curé.

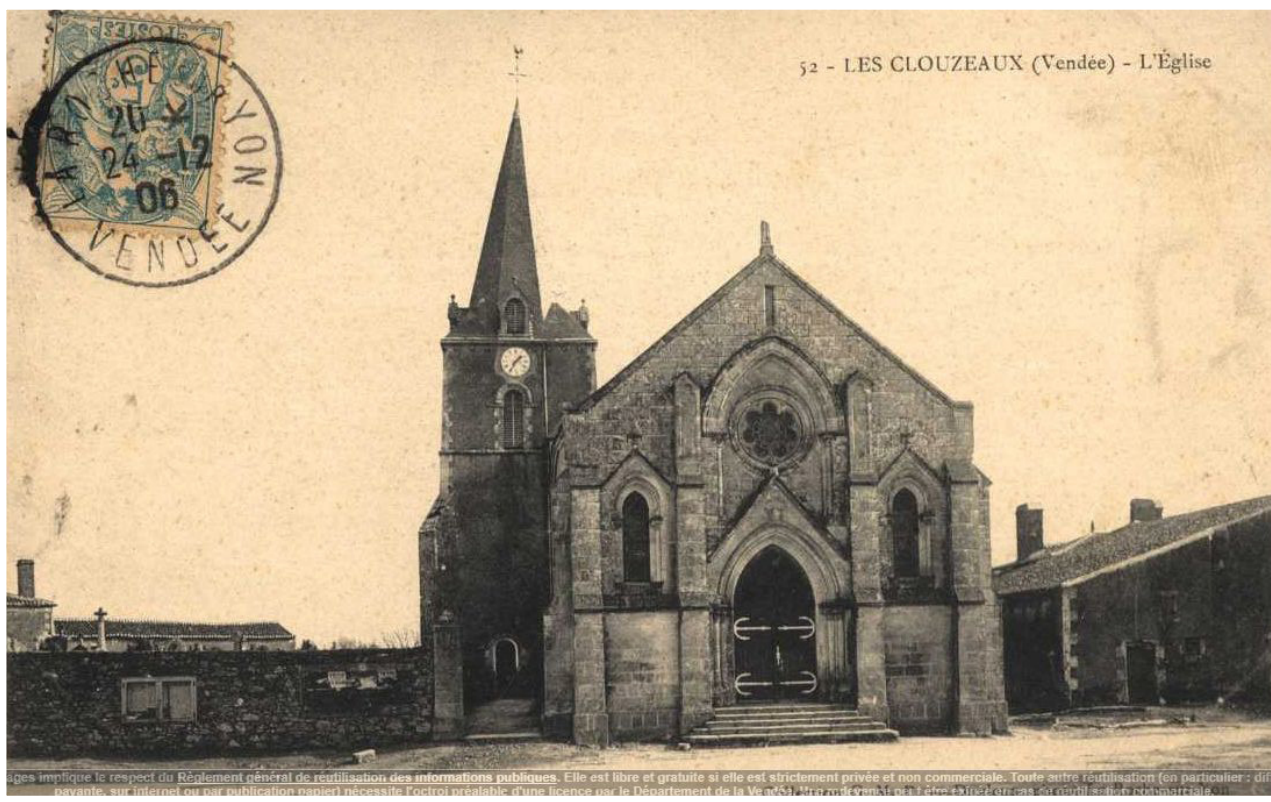
Second inventaire

Le 31 mars, tôt le matin, inventorieur, crocheteur et soldats sont là. La *Chronique paroissiale* du curé Meunier laisse deviner un affrontement très bref.

Enfin, le 31 mars, à 5 heures du matin, le son des cloches annonça l'arrivée de la force. De 6 heures à 6 heures 55, les crocheteurs firent leur triste besogne. 7 hommes se trouvaient à l'intérieur et réussirent à s'évader avant d'être pris. Un semblant d'inventaire est fait par M. Gaudin. La place était cernée et entourée d'une foule impatiente et profondément émue.



A LA CHAIRE, PRES DES SABLES-D'OLONNE, LA FOULE DEFEND L'ENTREE DE SON EGLISE AU FONCTIONNAIRE CHARGE DE L'INVENTAIRE (Dessin de Stamboul.)



L'église des Clouzeaux en 1906

Pour en apprendre davantage, il faut lire le compte-rendu de l'inventaire de M. Gaudin.

L'an mil neuf cent six, le trente et un mars, à sept heures du matin, en présence de M. le desservant de l'église des Clouzeaux et de son vicaire, mais qui n'ont voulu coopérer en rien à l'inventaire.

Dans l'église

Dans la nef, obscurité à peu près complète, les fenêtres et les portes sont soigneusement bouchées et barricadées avec de petites planches, madriers... dont la propriété n'a pas été revendiquée. La petite porte située au-dessous du clocher a été libérée et débarricadée pour donner accès dans l'église.

Lors des premiers inventaires, seules les portes avaient été bloquées par les fidèles. Mais les assiégeants ayant eu l'idée de passer par les fenêtres, on condamna aussi celles-ci, d'où l'obscurité complète. On trouve, dans cet obscur inventaire :

11 - chemin de croix - 14 tableaux (l'obscurité n'a pas permis de les identifier) : 50 f

M. Gaudin (conscience professionnelle ou humour pince-sans-rire ?) inclut dans son inventaire :

24 - un clairon posé derrière le grand autel et non revendiqué : 1 f

25 - une veste de manifestant non revendiquée : 2 f

La sacristie réserve une surprise diabolique : **Dans la sacristie...**

...abondamment remplie de vapeurs de soufre. En fait, l'inventaire a été interrompu pendant un quart d'heure pour l'aérer.

Les paroissiens présents étaient amers, mais fiers d'avoir fait tout leur possible pour résister à l'inventaire.

Au tournant des années 1900, on avait à Aubigny un curé et des instituteurs pacifiques. Les écoles n'étaient pas un sujet de querelle car il n'y avait encore que des écoles communales.

Aux Clouzeaux, entre 1892 et 1904, on avait eu un maire farouchement républicain, un curé de combat anti-laïque, un instituteur anticlérical qui espionnait le curé, et des écoles concurrentes. C'étaient des escarmouches permanentes dans une atmosphère électrique. Il était prévisible que l'inventaire poserait quelques problèmes.

¹ *Le crocheteur était, à l'époque, un cambrioleur qui agissait par effraction ; lors des inventaires, il a désigné le serrurier réquisitionné pour forcer les portes.*

Je me souviens

Les battages

Jusqu'à l'arrivée des moissonneuses-batteuses, dans les années 1960, le blé était battu dans l'aire de la ferme. Après la moisson, les gerbes y avaient été assemblées en tas. La batteuse circulait de ferme en ferme. Elle était alimentée par une locomotive à vapeur chauffée avec de grosses briques de charbon. Il fallait plusieurs paires de bœufs pour déplacer les deux machines : la loco et la batteuse. Le battage du blé qui durait de 15 à 20 jours exigeait beaucoup de main-d'œuvre : jusqu'à 20 personnes et plus dans les grandes exploitations. Les agriculteurs s'entraidaient à cette occasion.

Le fermier définissait à chacun sa place sur le vaste chantier : 2 à 4 hommes sur le tas de gerbes, 3 sur la batteuse, 1 ou 2 à l'ensachage, un certain nombre de porteurs de sacs suivant la distance avec le grenier (il choisissait des gars jeunes et costauds capables de monter l'escalier avec un sac de 80 kg sur l'épaule), 1 homme au grenier pour réceptionner le sac et le tarer. Il fallait aussi 3 à 5 hommes sur le pailler et 2 ou 3 à des tâches

diverses. Ce travail dans la poussière assoiffait les hommes. Les enfants étaient mobilisés pour leur apporter à boire.

Dans les exploitations en métayage*, le propriétaire ou son intendant surveillait le remplissage des sacs et en prélevait un sur deux. Dans ce système, le propriétaire et le fermier partagent les charges et les récoltes alors que le fermier effectue le travail.

Il fallait nourrir tous ces travailleurs avec des plats consistants. Des volailles et lapins étaient sacrifiés à cette intention, complétés parfois par de la viande de boucherie.

Dans les grandes fermes, le battage occupant toute une journée, il fallait prévoir plusieurs repas. Au dessert, il y avait souvent du millet, parfois des caillebottes ou des œufs au lait. Quand j'étais jeune, il m'arrivait d'être demandée pour aider à la cuisine, mettre le couvert, servir à table, faire la vaisselle. J'appréciais ces moments de convivialité qui accompagnaient les grands travaux.

**En métayage, le propriétaire et le fermier partagent les charges et les récoltes alors que le fermier effectue le travail. En fermage, le fermier paie une redevance annuelle au propriétaire, ce qui lui permet de disposer des récoltes pour lesquelles il a effectué le travail et payé les charges.*





Machine Merlin de 1935

Les vendanges

Dans chaque ferme, il y avait une vigne. Certains ruraux non agriculteurs en possédaient aussi une. La vendange était effectuée en commun, même si elle mobilisait seulement de 5 à 10 personnes selon l'importance de la vigne. Il s'agissait surtout de personnel féminin pour la cueillette des raisins. Le jeudi, jour sans école à cette époque, les enfants étaient heureux d'y participer. Les quelques hommes transportaient les baquets et allaient les vider dans le moulin placé au-dessus de la

« baillotte », grande cuve en bois installée sur une charrette stationnée au bout des rangs de vigne. Ils tournaient la roue du moulin pour écraser les grains au fur et à mesure. La vendange partait ensuite au pressoir pour extraire le reste du jus.

Comme les battages, les vendanges faisaient partie des moments heureux et conviviaux qui revenaient tous les ans à date plus ou moins fixe selon la météo.



Charrette avec la baillotte et le moulin

Calvaire des Clouzeaux



Calvaire de la route de Nieul-le-Dolent

Ce calvaire planté fin janvier 1911 lors d'une mission a été, en 1930, coupé à la base et est tombé.

La croix avait été offerte par M Jean Coutansais, ornée d'un christ payé par la souscription de 180 familles. Le calvaire a été travaillé et monté par Henri Burneau et Louis Neau. Le terrain a été offert par Fernand Birotheau et sa sœur de la Grange.

En clôture de la mission de 1936, un nouveau calvaire est élevé. Il est composé de 3 colonnes surmontées d'une croix, réalisé par Léon Bréger, tailleur de pierre à La Roche-sur-Yon. Particularité, le Christ y est attaché par le dos et non pas par les mains comme la plupart des calvaires. Pour la petite histoire, lors de la montée du Christ, l'attache était trop près de la colonne de pierre, rendant impossible l'accrochage. Alors, on attachait le christ avec une corde le temps d'améliorer son attache.

Les restes du calvaire démonté sont composés de :

- 1 socle de 1,21 m x 1,21 m et une épaisseur de 0,325 m
- 1 colonne avec l'inscription INRI de 88,5 cm et un diamètre de 0,31 m
- 1 colonne avec le crochet pour tenir le Christ (il manque un morceau) d'une hauteur de 1,725 m et 0,31 m de diamètre
- 1 colonne de 1,21 m et un diamètre de 0,31 m
- 1 colonne avec une partie d'un portail d'une hauteur de 1,175 m et un diamètre de 0,31 m
- 1 colonne de 1,01 m et 0,31 m de diamètre
- 1 colonne de 0,70 m et 0,31 m de diamètre
- 1 colonne de 1,00 m et 0,31 m de diamètre
- 1 colonne qui devait être la croix d'une hauteur de 0,67 m et 0,325 m de diamètre.

Nous sommes à la recherche de photos de ce calvaire. Si vous en avez, vous pouvez contacter le conseil des sages via la mairie.

(Enquête sur une) INSCRIPTION MYSTÉRIEUSE

A la Soulinière, sur le bord de la route menant à Pont-Ravaud, on peut voir une maison à étage, dont la construction a été soignée, comme en témoignent les linteaux de pierre surmontant les ouvertures du rez-de-chaussée. Sur l'un d'eux, on peut lire, au-dessus d'une date, une belle inscription gravée dans la pierre :

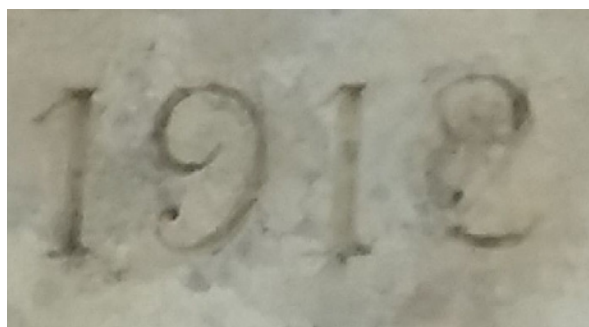
A L'HERBRETIERE

On retrouve parfois, sur une maison, la date de son achèvement, mais l'inscription intrigue : est-ce la mention d'un lieu-dit ? Et Herbretière a-t-il été formé sur le nom de famille « Herbert » ?

Premier obstacle : la lecture de la date pose problème : certains lisent 1912, d'autres 1918, avec un 8 partiellement effacé.

Un examen minutieux permet de trancher : c'est 1912.

Une recherche dans les recensements anciens nous apprend que L'Herbretière apparaît comme nom de lieu-dit, en 1921. On y trouve une seule maison, habitée par la famille... Herbert.



Marie-France a la gentillesse de nous ouvrir ses archives familiales ; un acte notarié nous apprend qu'Auguste Herbert a acheté un terrain, aux Fontenelles, en 1911. Il s'était marié en 1910.

Mariage en 1910, terrain en 1911, maison en 1912, tout s'enchaîne.

Mais pourquoi le à devant L'Herbretière ? On pense à une enseigne de café, comme Au bon laboureur.

Cette idée semble confirmée par ce que nous disent d'anciens habitants de la Soulinière : l'un se souvient que son grand-père venait là acheter son tabac. D'autres qu'on y dansait le dimanche après-midi pendant et après la guerre.

Dans les archives familiales, on trouve aussi l'acte de vente de la maison, en 1924. La demeure comporte une cuisine, une souillarde et une chambre. A l'époque, elle ne comporte pas d'étage. On ne trouve aucune mention, dans la vente, d'une activité commerciale. Les recensements nous indiquent qu'Auguste Herbert, tonton Gust' pour ses petits-enfants, a exercé divers métiers en rapport avec l'agriculture avant de prendre sa retraite, mais jamais celui de cafetier.

L'inscription semble due à l'initiative d'Auguste Herbert ; elle ne paraît pas avoir été, à l'époque où elle a été tracée, une enseigne de cabaret.

À la fin de cette enquête, nous ignorons quand cette maison est devenue un café et quand elle a cessé de l'être. Si quelqu'un a ces renseignements, nous serions heureux qu'il puisse nous les communiquer.

Nous tenons à remercier ceux qui ont bien voulu évoquer leurs souvenirs ou nous permettre de consulter leurs archives familiales.



Une école de hameau à la Frelatière

Après la loi du 16 juin 1881 instituant la gratuité de l'enseignement primaire :

« Art. 1er.- Il ne sera plus perçu de rétribution scolaire dans les écoles primaires publiques. », puis la loi du 28 mars 1882 rendant l'instruction primaire obligatoire « Art. 4.- L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus. », le gouvernement est conscient que dans les communes rurales, les chemins reliant les villages au chef-lieu de la commune sont le plus souvent impraticables pendant une bonne partie de l'année et que la distance qui sépare ces villages du bourg où sont construites les écoles en rendent l'accès difficile aux enfants de ces villages,

Aussi il va faire voter une loi le 20 mars 1883 stipulant :

« De l'obligation de construire des maisons d'écoles dans les chefs-lieux de commune et dans les hameaux.

Art. 8. - Toute commune est tenue de pourvoir à l'établissement de maisons d'école au chef-lieu et dans les hameaux ou centres de population éloignés dudit chef-lieu ou distants les uns des autres de 3 kilomètres, et réunissant un effectif d'au moins 20 enfants d'âge scolaire. »

Toutefois, en Vendée, le département avait devancé la volonté gouvernementale puisque, le 3 mai 1882, il avait obtenu une subvention de 600 000 frs pour la construction de 50 écoles de hameau dans le département :

« Vu le rapport du préfet de la Vendée, et les propositions de l'inspection académique concernant la construction de 60 écoles de hameau dans le département de la Vendée ; Vu les projets d'installation des 50 écoles nouvelles, approuvés par l'administration de l'instruction publique;

Considérant que l'école communale établie au chef-lieu ne peut répondre aux besoins de la population disséminée sur des territoires trop étendus pour permettre la fréquentation régulière des écoles, Décrète :

Art. 1er. – Une somme de 600,000 fr. sera mise à la disposition du préfet de la Vendée, pour être affectée à la construction de 50 écoles de hameau, dans diverses communes du département choisies parmi celles dont le territoire est le plus étendu et les ressources les plus restreintes. »

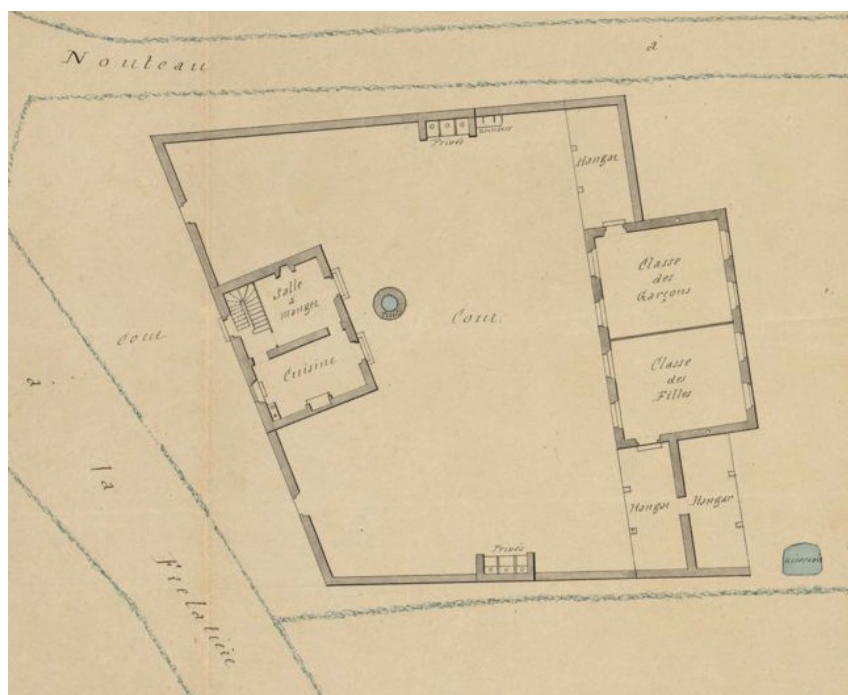
La commune d'Aubigny, après la construction des deux écoles du bourg n'avait pas les moyens financiers pour construire une 3^e école sur son territoire. La décision est donc prise par le préfet et le conseil départemental de construire une école de hameau à la Frelatière.

Dès le 17 juillet 1882, une promesse de vente d'un terrain situé à la Frelatière d'une superficie de 24 ares, est signée entre Mme Ydier Louise femme Bouard et Mr Paisant François, Inspecteur d'Académie et Mr Loquet Georges Architecte. L'acte de vente sera signé le 28 mars 1883.

La construction de l'école va être surveillée par l'instituteur d'Aubigny, M. Châtaignier, qui fera régulièrement un rapport sur l'avancement des travaux. Ce sera une école double c'est-à-dire avec une classe pour les garçons et une pour les filles.

Cette école est prévue recevoir, outre les enfants des hameaux de la commune d'Aubigny (la Frelatière, l'Auroire, etc.) mais aussi ceux des hameaux de la commune des Clouzeaux (village de la Soulinière, la Renardière, etc.)

Le conseil municipal d'Aubigny va voter plusieurs résolutions pour que les frais engendrés par l'école soient partagés proportionnellement au nombre d'élèves de chaque commune fréquentant l'école.



Plan de l'école de la Frelatière



Travaux à l'aiguille (matière obligatoire pour les classes de filles)

Délibération du 14 novembre 1883, puis du 09 décembre 1883, ...

« Sur la proposition de monsieur le maire, le conseil municipal émet le vœu que les frais d'imprimés, de chauffage et autres, dont pourra avoir besoin l'école du hameau de la Frelatière, soient supportés par chaque commune envoyant des enfants à la dite école, proportionnellement au nombre des élèves que chacune d'elle fournira. »

Les premiers/es instituteurs/trices nommés/es pour l'année scolaire 1883/1884 seront M. et Mme Déterville Auguste pour la classe des garçons et sa femme Marie pour la classe des filles. Ils étaient en congé à Avenay dans le Calvados.

A l'ouverture, la fréquentation est de 22 garçons et de 26 filles. Mais dès l'année suivante, la fréquentation n'est plus que de 13 garçons et de 24 filles.

Il semble que la baisse des effectifs se soit poursuivie puisque pour l'année 1889/1890, les deux classes sont transformées en une classe mixte. Cette même année, Mr et Mme Déterville sont mutés à Saint-Paul-en-Pareds et sont remplacés par Mr Guimard en provenance de Ste Rade-

gonde-des-Noyers (Mme Guimard ayant obtenu sur sa demande un congé d'un an, il n'y a plus d'enseignement de travaux à l'aiguille).

Aussi, après la fermeture d'une classe, le matériel qui n'est plus utilisé sera transféré à l'école des filles au bourg d'Aubigny.

Mr Guimard ne restera qu'un an (1890/1891) à l'école de la Frelatière. Il sera muté à l'école des Clouzeaux et remplacé par Mr Robin Paul, en provenance de l'école de hameau du Querry Pigeon, commune de Saint-Hilaire-de-Talmont

Mr Robin restera deux ans (1891/1892 et 1892/1893) puis sera muté à Lesson et remplacé par Mr Croizé François qui, lui, fera le chemin inverse.

Puis en 1894, le conseil municipal, constatant que l'école « est fréquentée par une demi-douzaine d'enfants tout au plus, tant garçons que filles ; que souvent même elle est complètement déserte » demande la fermeture de l'école et la vente du site au bénéfice des écoles du bourg.

Le ministère accorde cette fermeture par arrêté en date du 16 avril 1894. L'instituteur sera muté à Saint-Denis-la-Chevassé. La vente sera effective le 09 février 1895 pour une somme de 2710 frs.

Les globes de mariage

Qui n'a jamais vu chez ses grands-parents ou arrière-grands-parents un globe de mariage ?

Les dômes de verre, à l'origine étaient utilisés pour protéger de la poussière des mécanismes fragiles tels les mécanismes d'horlogerie.

Puis sous le Second Empire, vers 1850, la mode se répandit, essentiellement en France dans les milieux catholiques, de ce qu'on appelle les globes de mariée.

Ils servaient à protéger la couronne de la mariée et étaient offerts par la mère ou la marraine de la mariée.

Cette mode persista en France jusqu'à la guerre 14-18 en particulier en Vendée, puis déclina par la suite.

Un globe de mariée consistait en un socle en bois, généralement peint en noir, sur lequel était posé un dôme en verre.

Sur le socle, était fixé un petit coussin (calotte) en velours ou satin, rarement en soie, de couleur rouge ou rose, rarement blanche ou jaune, bleue en Île-de-France. Une armature en métal (laiton fin, cuivre) qui pouvait être doré servait de support au coussin.

L'armature était constituée de feuilles, de fleurs, d'oiseaux, de miroirs.

Chaque motif ornemental avait sa signification :

- la feuille de vigne ou la grappe de raisin : la prospérité
- la feuille de tilleul : la fidélité
- la feuille de chêne : longévité du couple
- la feuille de lierre : l'attachement
- la pensée : je pense à vous
- la colombe : le désir de paix dans le foyer
- un miroir en forme de losange : bonheur en amour
- etc.



Remerciements Nous tenons à remercier la municipalité d'Aubigny-Les Clouzeaux ainsi que toutes les personnes qui, par leurs écrits, leurs documents ou leur mémoire, ont permis la réalisation de ce journal. En espérant que la lecture vous en a été agréable, la commission «Histoire» des Sages se fera un plaisir de recevoir toute suggestion pour les numéros à venir. Tél. : 02 51 98 70 15.